



REGLEMENT DE CBB

I. INTRODUCTION

- Le présent règlement s'applique à tous les licenciés du Chemillé basketball à compter de la date de signature du formulaire de licence.
- Tous les membres, y compris les jeunes joueurs(euses), par l'intermédiaire des parents, doivent avoir pris connaissance de ce règlement.
- Le club souhaite véhiculer une bonne image; pour cela, il est nécessaire que tous les licenciés représentent dignement le club sur et en dehors du terrain.
- Tout licencié a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis de son club qu'il soit entraîneur, joueur, membre du conseil d'administration, arbitre ou OTM.
- Tout acte allant à l'encontre de ce règlement (notamment les problèmes de comportement sur le terrain) fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

II. JOUEURS

- Pour pouvoir s'entraîner et jouer, tout joueur doit être licencié au club et à jour de cotisation au premier match sous peine de se voir refuser le droit de jouer.

RESPECTENT

- L'ensemble des membres du club et le public.
- Son entraîneur, son coach et les dirigeants.
- Les arbitres, les OTM et les adversaires.
- Le matériel et les installations à domicile comme à l'extérieur (les vestiaires, les abords du terrain et le banc de touche).
- Les horaires de match et des entraînements qui sont obligatoires.
- Ses désignations en tant qu'arbitre ou de table. Se faire remplacer en cas d'impossibilité et prévenir le responsable du planning de son remplacement. Tout licencié qui ne se fera pas remplacer sera sanctionné d'un match.
- Les consignes de son entraîneur et de son coach.
- La tenue et les couleurs du club. Les tenues devront être retournées à la date fixée par le bureau, dans le cas contraire le chèque de caution sera encaissé.

ACCEPTENT

- La défaite tout en restant fairplay.
- Que l'échec fait partie de l'apprentissage.
- Les conseils de l'entraîneur.
- Les décisions prises par les responsables du club, l'entraîneur, les dirigeants et arbitres.



III. ENTRAINEUR

- L'entraîneur accepte de tout mettre en oeuvre pour que le projet du club aboutisse.
- Respecte les horaires d'ouverture et de fermeture de la salle et s'assure du rangement de l'ensemble du matériel.
- Favorise l'apprentissage en transmettant le goût de l'effort et le dépassement de soi.
- Veille au respect de l'intégrité physique des joueurs et des joueuses.
- L'entraîneur est avant tout un éducateur : il est là pour transmettre des valeurs et faire progresser individuellement et collectivement les joueurs.
- Emmène les joueurs et joueuses à travailler pour un objectif commun d'équipe tout en les faisant progresser individuellement.
- Il est le garant du respect de cette charte.

IV. PARENTS

- S'assurent de la présence de l'entraîneur avant de déposer les enfants à la salle.
- Ne rentre pas dans les vestiaires.
- Se comportent en bon supporter : encouragent mais ne coachent pas..
- Respectent les arbitres, l'adversaire.
- N'interviennent pas dans la gestion sportive (choix de la commission technique...)
- Respectent les horaires d'entraînement afin de ne pas perturber la séance.
- Participent à la vie de l'équipe de l'enfant.
- S'investissent dans la vie du club de quelque manière que ce soit.
- Assurent les permanences de table, bar et transport.

Ce règlement a pour but d'encourager chacun à être exemplaire, généreux, tolérant dans le respect de tous afin de favoriser la vie au sein du club.

l'équipe dirigeante CBB